

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Premier Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Nadine PERUSIN à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF à Monsieur Franc CHAMPOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BASTOS

2019-1 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Périgord Noir :

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Mme Marlies CABANEL	M. Franck DUVAL

Il dit qu'elle annule et remplace la délibération n°2018-20 du 16 novembre 2018.

2019-2

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 : MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL D'ADRESSAGE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de la mise en place du plan communal d'adressage et prend note du coût de l'opération.

Il accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessous et sollicite l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 40 % :

DEPENSES		RECETTES	
Achats et pose de plaques	110 000.00 € HT	Etat DETR 2019	44 000.00 € HT
		Autofinancement	66 000.00 € HT
TOTAL	110 000.00 € HT		11000.00 € HT

Il s'engage à inscrire les crédits au budget et il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2019-3

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 : CREATION D'UN SERVICE DE FAUCHAGE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création d'un service de fauchage et prend note du coût de l'opération.

Il accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessous et sollicite l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 40 % :

DEPENSES		RECETTES	
Tracteur avec épareuse	119 570,00 €	Etat DETR 2019	56 968,00 €
Véhicule VL 2 places	15 000,00 €	Autofinancement	85 452,00 €
Cuve de fuel	600,00 €		
Matériel et Outillage (tronçonneuse, débroussailleuse, souffleur)	6 500,00 €		
Panneaux de signalisation de chantier	750,00 €		
TOTAL	142 420,00 €		142 420,00 €

Il s'engage à inscrire les crédits au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2019-4 **BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : Mme Anick LE GOFF, M. Franc CHAMPOU), approuve le versement des subventions dans les conditions exposées :

Associations	Objet de la subvention	Montant
« La 4L du South West »	Subvention exceptionnelle 4L Trophy	400.00 €
Avenir Sarlat	Subvention exceptionnelle complémentaire Fête annuelle des commerçants	880.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2019.

2019-5 **DECENTRALISATION DU STATIONEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires dans le cadre de la gestion des contestations des avis de paiement de FPS pour l'année 2018.

2019-6 **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE PROGRAMMATION AU SDE24 DE L'ENFOUISSEMENT RUE JARDIN DE MADAME**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Il décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2019-7 **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PUBLIQUES**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. Franc CHAMPOU) valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune.

Il approuve la dénomination attribuée aux voies communales telle que présentée ci-avant.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-8 POLITIQUE IMMOBILIERE – CESSION D'UN TERRAIN NU – LE PETIT MAS NORD

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder la parcelle cadastrée section EB n° 76 à Monsieur BOHY pour un montant de 70.000 €

Il dit que les frais de bornage sont à la charge du vendeur et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur auprès du Notaire qu'il lui plaira de désigner.

Il autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer toutes pièces inhérentes à la concrétisation de la présente décision.

2019-9 CIMETIERE DE LA CANEDA - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les 21 concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée, sont reprises par la commune.

Il dit qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise.

Il dit que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- Groupement de commandes - Marchés des assurances 2019-2023

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.